

Les cloisonnements en forêt

Indispensables pour protéger le milieu, pénétrer, travailler et ... y voir plus clair !

Ouverture de cloisonnement d'exploitation en première intervention dans un peuplement régulier de Pin laricio, Antoine de Lauriston © CNPF

Définition

Les cloisonnements sont des passages ouverts au sein des parcelles pour y permettre l'accès. Il faut distinguer les cloisonnements sylvicoles de ceux d'exploitation. Tous deux ont leurs intérêts et sont indispensables pour assurer une bonne gestion, diminuer le coût des interventions et améliorer la biodiversité. Ils protègent les sols et sont source de nourriture pour les grands animaux.



Ouverture de cloisonnement sylvicole dans une régénération naturelle de chênes, Marc Laporte © CNPF

Les cloisonnements sylvicoles

Ils facilitent la pénétration dans le peuplement lors de travaux de dégagements manuels et d'entretiens des jeunes peuplements en diminuant la surface travaillée. Dans les régénérations naturelles, ouvrir un passage de 2 m de large au broyeur, tous les 5-6 m d'axe en axe. Il reste ainsi des bandes de semis de 3-4 m.

Les cloisonnements d'exploitation

Installés de façon cohérente, ils canalisent les engins lors des coupes de bois et limitent le tassement du sol. Ils sont ouverts lors de la 1^{ère} éclaircie dans les peuplements résineux, les éclaircies de taillis, les parcelles en cours de gestion (éclaircie, coupe jardinatoire) qui n'en ont pas encore. La largeur recommandée est de :

- 4 m minimum tous les 12 à 15 m d'axe en axe pour l'abattage mécanisé,
- 12 à 25 m dans les autres cas en fonction de la hauteur du peuplement.

Les cloisonnements sylvicoles

Très rapidement après l'installation des semis, les jeunes peuplements deviennent impénétrables. Pourtant leurs dégagements et entretiens réguliers sont indispensables pour produire des bois de haute qualité (taille, élagage, suppression des tiges concurrentes indésirables).

Avantages du cloisonnement sylvicole :

- diminution des surfaces travaillées manuellement donc réduction des coûts ;
- suivi de l'évolution de la régénération facilité (choix des essences, qualité) ;
- meilleure organisation et contrôle des travaux (dégagement sélectif plus pertinent, circulation plus rapide) ;
- création de lisières favorables au développement de la flore et de la faune, végétation disponible pour l'alimentation des cervidés.

Les cloisonnements sylvicoles sont avantageux à tous les stades de développement de la forêt

En régénération naturelle

Ces voies de pénétration sont à ouvrir très tôt, juste avant ou après la coupe définitive des semenciers (feuillus), mais dans tous les cas avant que le semis n'atteigne 2 m de haut. L'objectif est de créer des bandes de semis de moins de 4 m de large permettant ainsi à un ouvrier de dégager tous les beaux sujets de part et d'autre du cloisonnement sans pénétrer dans la bande de semis. Ces cloisonnements seront utilisés plus tard pour les dépressages.

Cas des plantations et des semis artificiels

Le passage régulier d'un broyeur (ou cover-crop) entre 1 ligne sur 2 alternativement suffit à assurer l'accès aux plants. La conservation d'un gainage à leur pied limite l'accès du gibier et évite de les blesser. Certains semis présentent des interlignes plus serrés. Il faut alors éviter de semer 1 ligne sur 3 ou 4.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE : Éviter l'ouverture et l'entretien des couloirs entre mars et juillet, époque qui correspond aux mises-bas et nidifications des animaux sauvages. Les entretenir annuellement les 4-5 premières années puis espacer en fonction des travaux à entreprendre.

Cloisonnement sylvicole de chênes permettant les travaux au stade semis
Jean-Paul Gayot © CNPF



Les cloisonnements d'exploitation

Ils se révèlent particulièrement utiles pour réaliser les éclaircies sélectives dans un peuplement forestier.

Mise en place

Ils seront le plus possible rectilignes pour limiter les blessures aux arbres.

Résineux et feuillus en plantation

Ils peuvent être installés :

- **dès la plantation** (en réutilisant les cloisonnements d'exploitation du précédent peuplement) : ne pas planter 1 ligne sur 4, 5 ou 6 mais attention au développement de grosses branches en bordure du cloisonnement qui peut gêner l'exploitation et rendre l'élagage artificiel des arbres d'avenir plus difficile,

Les cloisonnements d'exploitation réduisent la surface de tassement du sol

- **dès la 1^{ère} éclaircie** : enlèvement d'1 ligne sur 4, 5 ou 6 selon leur écartement. Ils doivent être espacés de 15 m maximum pour anticiper la mécanisation des éclaircies.

Peuplements feuillus existants (futaie, taillis...)

Les cloisonnements sont **piquetés tous les 12 à 25 m**.



Le cloisonnement d'exploitation protège les sols et facilite la sortie des bois, Jérôme Rosa © CNPF

Règles générales pour l'exploitation...

... à appliquer ou faire appliquer !

Le débardage des bois doit se faire exclusivement par les cloisonnements. Pour cela, il convient de :

- **pratiquer un abattage dirigé** vers les cloisonnements pour les grumes ou les perches (en oblique par rapport à l'axe du cloisonnement) ;
- **prévoir une coupe rez-terre des arbres** sur l'emprise du cloisonnement ;
- limiter l'empilement des rondins (bois de feu, de trituration) aux seules bordures des cloisonnements ;
- démanteler et laisser les rémanents sur les cloisonnements (limite le tassement des sols).

L'exploitation mécanisée utilise des engins lourds qui peuvent détériorer les sols. Pour éviter leur dégradation, sachez que :

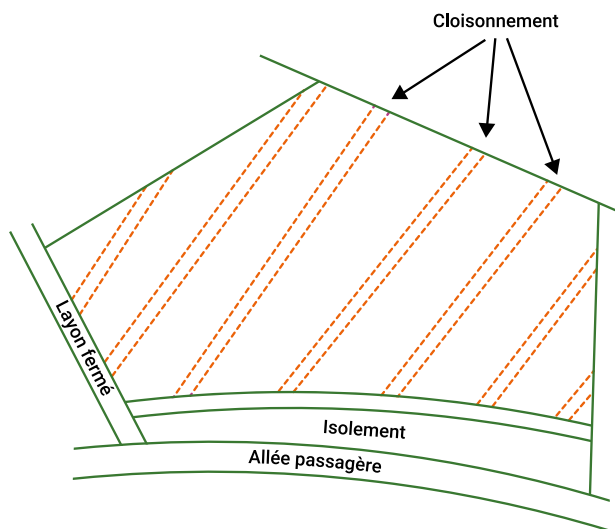
- les sols limoneux sont les plus sensibles au tassement ;
- 80 à 90 % du tassement du sol à lieu entre le 1^{er} et le 3^{ème} passage d'engin d'où la nécessité de les canaliser ;
- les sols sont d'autant plus fragiles qu'ils sont humides (ou engorgés) ;
- les pneus larges ou les tracks à tuiles larges permettent de mieux protéger le sol et de réduire de façon significative la pression exercée et donc les dégâts.

REMARQUE : un sol tassé est un sol qui n'est plus assez aéré, et qui nourrit mal les arbres qu'il porte.

Bien implanter les cloisonnements

• Pour faciliter la circulation des engins mécaniques, les cloisonnements doivent déboucher sur un chemin qui idéalement doit mener à une place de dépôt à moins de 500 mètres de débardage, jamais sur une route. Le chemin sera de préférence en oblique (45°), ou à défaut perpendiculaire au cloisonnement, mais avec une sortie élargie. + info fiche gestion n°12 «desserte»

Il est déconseillé de faire déboucher les cloisonnements directement sur une allée passagère, dans les zones très fréquentées par le gibier ou les promeneurs. En effet le gibier a tendance à se décanter (il sort de la parcelle) et la perspective de lignes parallèles peut dénaturer le paysage. Pour y remédier, réserver une bande de protection de 20 m de large, matérialisée par un layon fermé de ceinture sur lequel déboucheront les cloisonnements.



- Sur terrain accidenté, ils seront implantés dans le sens de la plus grande pente, ou en oblique (zone d'intérêt paysager). Dans ce dernier cas, attention aux blessures des arbres situés en bordure lors de la sortie des grumes ou des perches
- La matérialisation des cloisonnements d'exploitation se fait en général à l'aide d'une boussole, en l'ayant préparé en amont sur une carte. Ils peuvent exceptionnellement louvoyer pour éviter un très beau sujet, un accident de terrain...



Les cloisonnements sont des zones permettant l'alimentation des animaux, ce qui limite les dégâts sur les peuplements avoisinant, Pierre-Damien Dessarps © CNPF

Faune sauvage

Les cloisonnements d'au moins 4 m de large favorisent l'installation de la végétation herbacée, de la ronce et des rejets de ligneux. Ils apportent ainsi une nourriture aux chevreuils et aux cerfs. Ils permettent de concentrer la faune sauvage sur ces zones plus accessibles. Enfin ils multiplient les lisières qui constituent un refuge apprécié de nombreuses espèces. + info fiche gestion n°09 «GF Biodiv»

Retrouver la collection complète des fiches techniques Essences et Gestion du CNPF IFC sur www.ifc.cnpf.fr



Soutien financier obtenu de la région Centre-Val de Loire et de l'Union Européenne. Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

Rédacteurs : Clément Deschamps & Evaëlle Bourdais
Relecteurs : Sabrina Mimoun
Coordination : Léa Boubet et Augustin Bouthenet
Conception Graphique : Sifflole.
Impression : Prévost BBV

Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement

Septembre 2023
2^{ème} édition

